

FAITS SAILLANTS

CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 24 AU 25 OCTOBRE 2022 | MONTRÉAL

Les commissaires ont approuvé le rapport du vérificateur pour l'année fiscale 2021-2022. De plus, ils ont revu et approuvé le résumé des bilans financiers 2022-2023, qui confirme un déficit accumulé de fin d'année de 18 \$ millions.

Les discussions avec le ministère de l'Éducation du Québec sont en cours, suite à la soumission du budget déficitaire 2022-2023 que les commissaires ont approuvé lors d'une réunion extraordinaire le 22 septembre 2022.

Le budget déficitaire révèle la nécessité de nouvelles règles budgétaires qui fourniront un financement adéquat à Kativik Ilisarniliriniq. Les règles budgétaires actuelles du conseil scolaire ont été approuvées à la fin 2019 et viendront à échéance le 30 juin 2023. Les négociations entourant les nouvelles règles budgétaires avec le ministère de l'Éducation devraient débuter sous peu.

Le déficit accumulé résulte principalement des besoins en infrastructures (construction et rénovation).

Les commissaires ont approuvé des modifications à la politique SO-09 sur l'Évaluation des apprentissages et la promotion des élèves. Les modifications approuvées offriront une autonomie professionnelle supplémentaire aux enseignants; Concrètement, les enseignants pourront désormais attribuer des notes allant de 56 à 59 à leurs élèves, ainsi que des notes inférieures à 40.

Ces changements seront reflétés dans DASH, le système de gestion des données des dossiers des élèves.

Auparavant, les notes allant de 56 à 59 étaient arrondies à 60. Les notes allant de 56 à 59 apparaîtront désormais au bulletin de l'élève. De plus, les notes inférieures à la note de passage de 60 étaient plafonnées à 40 et ne pouvaient être attribuées aux élèves. Les notes inférieures à 40 apparaîtront désormais au bulletin de l'élève.

Les commissaires ont approuvé une résolution octroyant un contrat à *Northern Counselling and Therapeutic Services (NCTS)*. La firme sera mandatée pour fournir des services de soutien au bien-être mental de la communauté scolaire incluant les élèves, les familles, et le personnel scolaire.

Le contrat est octroyé pour une période de deux ans. Les services de NCTS permettront aux professionnels de soutien aux élèves de prioriser les élèves en crise, tout en s'assurant que les employés et leurs familles puissent avoir accès à des services de consultation.

Pour plus d'information, veuillez contacter les Services complémentaires et compatissants à cc.services@kativik.qc.ca.

Les rénovations ont été retardées et sont toujours en cours à l'école Iguarsivik à Puvirnituk, ce qui s'est soldé par des conditions de travail difficiles pour le personnel. La situation a aussi eu un impact sur les élèves. Les commissaires ont

été informés qu'à compter du 11 novembre 2022, l'école sera fermée en attendant l'achèvement des rénovations dans l'école. En date du 25 octobre, nous nous attendions à ce que les enseignants restent à Puvirnituk pendant la fermeture de l'école.

Nous avons demandé à l'entrepreneur de prioriser l'achèvement des rénovations de l'école Iguarsivik. L'entrepreneur travaille aussi sur la construction d'un nouvel entrepôt à Puvirnituk, ainsi qu'un quadruplex (logements pour le personnel).

L'achèvement de ces projets a dû être reporté à cause de délais imprévus dans la livraison de matériel de construction essentiel.

Les commissaires ont approuvé la location de bâtiments dans diverses communautés du Nunavik. Ces bâtiments serviront à l'enseignement et à loger le personnel.

Opter pour des contrats de location lorsque des infrastructures sont disponibles permet dorénavant à Kativik Ilisarniliriniq d'offrir des logements à son personnel. En comparaison, l'obtention de financement du MEQ et la construction de nouveaux bâtiments prennent plus de temps.

Depuis le début de la pandémie, il y a eu une augmentation significative du coût des projets de construction et de rénovation. Ceci s'explique principalement par la pénurie de main-d'œuvre et de matériaux de construction affectant cette industrie.

En juin 2022, les commissaires ont exprimé les préoccupations soulevées par leurs circonscriptions en ce qui concerne la mise en place de changements liés à la Politique sur la langue d'enseignement de Kativik Ilisarniliriniq. Ces préoccupations ont été réitérées. Les commissionnaires ont souligné qu'ils veulent avoir accès aux résumés détaillés de la recherche qui les informera sur les options qui leur seront présentées. De plus, ils ont demandé que les communautés et les parents aient accès à de l'information complète avant que tout changement soit exécuté dans les écoles du Nunavik.

Le directeur général et le directeur général adjoint ont assuré aux commissionnaires que des travaux étaient en cours pour présenter des options relativement à l'examen de la Politique sur la langue d'enseignement et à la recherche sur laquelle chacune de ces options sont fondées.

Des mises à jour seront partagées aux commissionnaires lors de leur réunion de décembre. De plus, une présentation est aussi prévue pour le Conseil d'éducation de février 2023 (les participants incluent des représentants du Comité d'éducation et des membres du Comité exécutif).

L'examen de la Politique sur la langue d'enseignement a pour objectif de renforcer l'Inuktitut, tout en préparant aussi les élèves à poursuivre leurs études post-secondaires.

Un groupe de travail a été mis sur pied pour examiner des modèles d'éducation bilingues basés sur des recherches récentes. Le groupe se rencontre deux fois par mois. Aucun changement ne sera mis en place avant que les options ne soient présentées au Conseil des commissaires pour examen et approbation.

Selon notre échéancier actuel, la mise en place des changements devrait se faire d'ici l'année scolaire 2024-2025.

Le protecteur de l'élève de Kativik Ilisarniliriniq a informé le Conseil des commissaires sur son mandat dans le cadre de la Politique sur le processus du protecteur de l'élève en place présentement (Résolution CC no 2015/16-38). Depuis sa nomination, le protecteur de l'élève a uniquement fourni des services de résolution de conflit entre les parties impliquées. Aucune des plaintes reçues n'a nécessité la tenue d'une enquête.

Le mandat du protecteur de l'élève est d'adresser des cas dans lesquels un élève ou un parent est insatisfait d'un service offert par Kativik Ilisarniliriniq, ou de l'application d'un règlement, d'une procédure ou d'une pratique, et souhaite déposer une plainte officielle.

Les parents, les employés, et les citoyens peuvent contacter le protecteur de l'élève directement par téléphone ou par courriel. De l'information sur la procédure à suivre se trouve sur le site Web de KI dans les trois langues :

<https://www.kativik.qc.ca/protecteur-de-l-eleve/>

En mai 2022, le gouvernement du Québec a engagé une réforme du processus de traitement des plaintes du protecteur de l'élève dans les contextes éducatifs.

Cette réforme est inscrite dans le projet de loi 9, la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (2022, chapitre 17), adoptée le 31 mai 2022 et sanctionnée le 2 juin. Le projet de loi 9 crée une entité indépendante, en dehors du réseau éducatif, et met en place une procédure de traitement des plaintes normalisée à l'échelle de la province. Cette nouvelle entité indépendante remplacera les procédures locales qui s'appliquent présentement dans le réseau public et privé. La réforme prévoit également une procédure de traitement des plaintes normalisée en trois étapes.

Le nouveau protecteur national de l'élève, Monsieur Jean-François Bernier, a un an pour mettre en place cette nouvelle entité afin qu'elle soit opérationnelle d'ici septembre 2023 parallèlement à l'entrée en vigueur du projet de loi 9.

Kativik Ilisarniliriniq examinera les modifications requises, au besoin, à la *Politique sur le processus du protecteur de l'élève KSB-06*, en prenant en compte le projet de loi 9.

Les commissaires ont réitéré la nécessité d'une prise de décision fondée sur des données et alignée sur le plan stratégique 2016-2023. Ils ont spécifiquement demandé à être informés régulièrement sur l'absentéisme des élèves, les taux de diplomation et de décrochage scolaire, la fermeture des classes et d'autres statistiques essentielles, avec une ventilation par communauté.

Après une phase de développement en 2017-2018, la commission scolaire a déployé DASH en 2018-2019, un système de gestion de l'information sur les élèves.

Maintenant opérationnel dans toutes les écoles du secteur jeunes et les centres d'éducation des adultes, DASH permet aux différents services d'obtenir et de gérer les données liées aux dossiers des élèves, à l'assiduité des élèves et plus encore.

En juin 2019, une première analyse des données sur la diplomation et le décrochage scolaire avait été présentée aux commissaires. Cependant, la pandémie de COVID-19 et le roulement du personnel ont perturbé la continuité de l'analyse et ainsi que la présentation prévue des données DASH.

La directrice générale a indiqué que la présentation d'analyses de données reprendrait. Cette tâche relèvera des responsabilités du nouveau directeur des liaisons stratégiques, Denis Daigle, qui supervise les dossiers liés au plan stratégique et à sa mise en œuvre.